



Ibn ' Abbas -qu'Allah a agréé - a dit: J'étais derrière le Messager d'Allah ﷺ un jour et il me dit:

1 “Ô jeune homme, je vais t'enseigner quelques paroles:

2 **Préserve [les commandements d']Allah**

3 **et Il te préservera.**

4 **Préserve [les commandements d']Allah et tu Le trouveras devant toi.**

5 **Si tu demandes quelque chose, demande-le à Allah.**

6 **Si tu implores de l'aide, implore l'aide d'Allah**

7 **et sache que si tous les membres de la communauté s'unissaient pour t'être utiles, ils ne te seraient utiles qu'avec ce qu'Allah a décrété pour toi, et que s'ils s'unissaient pour te nuire, ils ne te nuiraient qu'avec ce qu'Allah a décrété pour toi. Les calames ont été levés et l'encre des feuilles a séché⁽¹⁾.**

Les Versets

1 «C'est Toi [Seul] que nous adorons, et C'est Toi [Seul] dont nous implorons secours» [Sourate Al-Fatiha: 5].

2 «Si vous tenez vos engagements vis-à-vis de Moi, Je tiendrai les miens» [Sourate Al-Baqara: 40].

3 «Et si Allah fait qu' un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce.» [Sourate Younous: 107].

4 «Ainsi [Nous avons agi] pour écarter de lui le mal et la turpitude. Il était certes un de Nos serviteurs élus» [Sourate Youssouf: 24].

5 «Et votre Seigneur dit: Appelez-Moi, Je vous répondrai» [Sourate Ghâfir: 60].

6 «Nul malheur n' atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah!» [Sourate Al-Hadid: 22].

Le Narrateur

Il s'agit d'Abou Al-'Abbas 'Abd Allah ibn ' Abbas ibn 'Abd al-Mou'talib Al-Qourachi Al-Hachimi, né dans le quartier des Banou Hachim trois années avant l'Hégire. Il est le savant de la communauté et le traducteur du Coran. Le Prophète ﷺ invoqua Allah en sa faveur en disant: “Ô Allah, instruis-le en religion⁽¹⁾”. Il fait partie des Compagnons qui ont narré de nombreux hadiths, puisqu'il embrassa l'Islam jeune et il accompagnait le Prophète ﷺ constamment après la prise de La Mecque. Il devint aveugle à la fin de sa vie avant de mourir à Taëf en l'an 68 de l'Hégire⁽²⁾.

Résumé

Le Prophète ﷺ prodigue à son cousin (fils de son oncle paternel) Ibn 'Abbas des recommandations exhaustives qui concernent qui et quoi solliciter. Il lui ordonne ainsi de ne solliciter personne d'autre qu'Allah, de n' implorer l'aide de personne d'autre qu'Allah et il le persuade que toute chose dépend du décret d'Allah et que personne ne peut lui être utile ou nuisible excepté par ce qu'Allah a décrété.

1 At-Tirmidhî (2516) qui dit: “C'est un hadith bon et authentique”. Également jugé authentique par 'Abd al-Haqq Al- Ichbilî dans Al-Ahkâm Al-Woustâ (4/285).

1 Al-Boukhari (143) dont ce sont les termes et Moslim (2477).

2 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifat as-Sahâba d'Abou Nou'aym (3/1699), Al-Isti'ab Fi Ma'rifat al-Ashab d'Ibn 'Abd al-Barr (3/933) et Ousd al-Ghâba d'Ibn Al-Athir (3/291).



Compréhension (fiqh)

Ibn 'Abbas - qu'Allah a agréé - était monté à l'arrière de la monture du Prophète ﷺ.

1 Le Prophète ﷺ voulut alors enseigner à Ibn 'Abbas certaines choses concernant la foi en Allah, attirant ainsi l'attention de son ouïe et de son esprit à la science qu'il allait lui exposer. Il l'appela donc de la manière qui convient à son âge, puisque c'était encore un jeune garçon. Il avait entre onze et quatorze ans. Il lui dit "je vais t'enseigner quelques paroles", ce qui signifie: mémorise-les, comprends-les et mets-les en pratique.

2 La première chose que le Prophète ﷺ lui apprit, c'est de préserver les commandements d'Allah **en respectant les limites qu'Il a fixées et en se conformant à ce qu'Il a ordonné et défendu**. Allah dit: **«et qui observent les lois d'Allah»** [Sourate At-Tawba: 112]. Il dit également: **«Voilà ce qui vous a été promis à tout homme plein de repentir et respectueux [des prescriptions divines], qui redoute le Tout Miséricordieux bien qu'il ne Le voie pas, et qui vient [vers Lui] avec un cœur porté à l'obéissance»** [Sourate Qâf: 32-33].

3 Lorsque l'être humain respecte les limites que son Seigneur a fixées et qu'il se conforme à ce qu'Il a ordonné et défendu, il est rétribué proportionnellement à son comportement: Allah le préservera parce qu'il a préservé les commandements d'Allah. La préservation d'Allah sous-entend la préservation du corps, des membres et des sens, la tranquillité d'esprit, etc. Allah dit: **«Il [l'homme] a devant lui et derrière lui des Anges qui se relaient et qui veillent sur lui par ordre d'Allah»** [Sourate Ar-Ra'd: 11]. Cette préservation ne se limite pas à l'être humain concerné, mais s'étend aussi aux membres de sa famille. Allah dit en effet: **«Que la crainte saisisse ceux qui laisseraient après eux une descendance faible, et qui seraient inquiets à leur sujet; qu'ils redoutent donc Allah et qu'ils prononcent des paroles justes»** [Sourate An-Nissa: 9]. Allah dit également: **«et leur père était un homme vertueux»** [Sourate Al-Kahf: 82].

Par ailleurs, la plus grande préservation que le serviteur obtient d'Allah est la préservation de sa religion. Allah le protège ainsi des assauts de Satan et le détourne de ses insufflations. Allah dit: **«Ainsi [Nous avons agi] pour écarter de lui le mal et la turpitude. Il était certes un de Nos serviteurs élus»** [Sourate Youssouf: 24]. Ibn 'Abbas, qu'Allah a agréé, commenta les paroles suivantes d'Allah: **«et sachez qu'Allah s'interpose entre l'homme et son cœur»** [Sourate Al-Anfâl: 24]: Il s'interpose entre le croyant et la désobéissance qui le mène au Feu⁽¹⁾.

1 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/470).

4 Le Prophète ﷺ annonça ensuite une autre rétribution pour celui qui respecte les limites d'Allah: **celle de trouver Allah avec lui en toute situation**. Il le fera triompher, le défendra, le soutiendra, exaucera ses invocations et acceptera ses œuvres. Le Prophète ﷺ rapporte ces paroles d'Allah dans un autre hadith: **«Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi par des adorations surrogatoires jusqu'à ce que Je l'aime et lorsque Je l'aime, Je deviens son ouïe avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il se saisit de choses et son pied avec lequel il marche. Lorsqu'il Me sollicite, Je lui donne, et lorsqu'il cherche refuge auprès de Moi Je lui donne refuge.»**⁽¹⁾

5 Le Prophète ﷺ montra ensuite un aspect éminent du monothéisme et du dogme sain: à savoir solliciter Allah seul et implorer Son aide seul. On ne doit donc pas invoquer autre que Lui, puisque l'invocation est une adoration qu'il n'est pas permis d'adresser une adoration à autre qu'Allah. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit: "L'invocation est l'adoration" puis il récita **«Et votre Seigneur dit: Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés.»** [Sourate Ghâfir: 60]⁽²⁾. En effet, solliciter quelqu'un implique de l'humilité, de manifester le besoin que l'on a de cette personne et signifie reconnaître le pouvoir de celui qui est sollicité à réaliser ce qui est utile et à repousser les nuisances. Or il n'est valide de manifester le besoin que l'on a et de l'humilité qu'envers Allah seul, car telle est l'adoration authentique⁽³⁾.

6 Le Prophète ﷺ ordonna par la suite à Ibn 'Abbas de n'implorer l'aide que d'Allah. L'imploration de l'aide **est une demande d'aide et d'assistance afin d'atteindre un objectif** et on retrouve dans l'imploration le fait de s'en remettre à Allah avec son cœur. Quant à l'imploration d'Allah seul, on la déduit des paroles d'Allah: **«C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours»** [Sourate Al-Fatiha: 5]. En effet, lorsqu'Allah ordonna à Ses serviteurs de L'adorer et donc de Lui obéir, Il leur montra qu'il faut L'invoquer seul et implorer son aide en accomplissant les obligations et en s'abstenant de commettre ses interdits⁽⁴⁾.

Il est toutefois permis et prescrit de demander de l'aide à un être humain pour quelque chose qu'il est capable de faire. Ainsi, l'être humain peut demander à son prochain de porter des effets lourds ou de lui rendre un service qui est à la portée d'un être humain

1 Al-Boukhari (6502) d'après Abou Hourayra, qu'Allah a agréé.

2 Abou Dawoud (1479), At-Tirmidhî (3247) et An-Nassa'idans As-Sunan al-Koubrà (3828). At-Tirmidhî dit à son sujet: C'est un hadith bon et authentique.

3 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/481).

4 Voir Nour al-Iqtibâs Fî Wassiyyat an-Nabi li- Ibn 'Abbas d'Ibn Rajab (p.93).

Compréhension (fiqh)

et il est recommandé au musulman d'aider son prochain lorsque cela est en son pouvoir. Le Prophète ﷺ a dit: "Aider un homme à charger sa bête ou porter ses effets à sa place est compté comme une aumône"⁽¹⁾. Quant à la demande d'aide illicite, c'est demander de l'aide pour ce qui fait partie des spécificités du Seigneur, comme invoquer des morts, prendre les tombes pour intermédiaires avec Allah, et leur demander de guérir, de réussir ou d'avoir des enfants...

7 Le Prophète ﷺ enseigna ensuite à son cousin comment véritablement se résigner et être satisfait du décret et du destin d'Allah et comment s'en remettre à Lui sincèrement, car toute chose revient à Allah et toute chose heureuse ou malheureuse que connaît l'être humain provient d'Allah qui l'a écrite pour Son serviteur bien avant d'avoir créé les cieux et la Terre. Ainsi, si toutes les créatures se réunissaient afin d'empêcher ce qu'Allah a écrit, elles n'en seraient pas capables. À l'inverse, si elles se réunissaient dans le but d'atteindre un serviteur d'un bien ou d'un mal qu'Allah ne lui a pas destiné, rien de ce que ces créatures ont planifié ne l'atteindrait. Allah dit: **«Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce.»** [Sourate Younous: 107].

Cette partie est le pivot de la présente recommandation. En effet, lorsque le serviteur sait qu'il ne peut être touché que par ce qu'Allah a décrété et que les efforts que peuvent faire les gens à son encontre sont inutiles quel que soit leur pouvoir, cela le conduit à ne s'en remettre qu'à Allah et il se met alors à ne craindre que Lui et à ne solliciter que Lui. Par ailleurs, se résigner à Son décret implique d'accorder la priorité à Ses paroles au détriment des paroles des gens et d'observer Ses commandements et Ses interdits⁽²⁾¹⁰.

8 Le Prophète ﷺ nous informe par la suite que les calames avec lesquels le destin des créatures a été écrit ont été levés et qu'ils ont cessé d'écrire et que les registres contiennent les destins définitifs qui y ont été écrits. Ces registres et la Tablette Préservée ne connaîtront donc plus aucune modification. Allah dit: **«Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah!»** [Sourate Al-Hadîd: 22]. Pour sa part, le Prophète ﷺ a dit: "Allah a écrit le destin des créatures, cinquante mille ans avant de créer les cieux et la Terre"⁽³⁾¹¹.



1 Al-Boukhari (2989) et Moslim (1009) d'après Abou Hourayra, qu'Allah a agréé.

2 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/484).

3 Moslim (2653).

- 1 Le Prophète ﷺ occupait son temps et le temps de ses Compagnons en obéissant à Allah, même lorsqu'il était sur sa monture.
- 8 Le Prophète ﷺ veilla à enseigner ce hadith à Ibn 'Abbas - qu'Allah a agréé - malgré son jeune âge et le fait que ce hadith contienne d'immenses connaissances sur le comportement, le monothéisme, le destin et autres. Il ne convient donc pas de sous-estimer les jeunes, particulièrement ceux parmi eux qui sont talentueux, et il convient de s'adresser à chacun d'eux de manière adaptée, notamment lorsqu'il s'agit d'ancrer en eux les fondements de la religion, car ils sont les jeunes adultes de demain et ceux qui assumeront les responsabilités sociales.
- 9 Le Prophète ﷺ commença ses paroles par un appel et en introduisant une part de suspense avant de dire quelques mots peu nombreux, mais pleins de sens. Ceci, afin d'attirer l'attention, de mobiliser la compréhension et d'obtenir la concentration du regard. C'est la méthode à suivre par celui qui prodigue des recommandations: il convient qu'il commence ses paroles de manière à donner envie à son auditoire d'en savoir plus.
- 4 Le Prophète ﷺ ne s'étendit pas dans sa recommandation qui ne comptait que quelques mots, car ainsi elle est plus susceptible d'être comprise et d'être mise en pratique, particulièrement par les enfants.
- 5 Si tu te préoccupes de ton sort, préserve [les commandements d']Allah et Il te préservera. Un prédécesseur a dit: "Celui qui craint Allah préserve son âme et celui qui ne Le craint pas mène son âme à la perte, car Allah se passe de sa crainte"⁽¹⁾². Même lorsque tu désires préserver ta santé, préserve [les commandements d']Allah. En effet, un savant a dépassé l'âge de cent ans en jouissant de toute sa force et de toute sa raison. Un jour, il voulut traverser un canal qui était sur son chemin et il fit un grand saut. Ses disciples s'étonnèrent de sa force malgré son âge avancé et il leur répondit: Ces membres, nous les avons préservés de commettre des actes de désobéissance durant notre jeunesse et Allah nous les a préservés dans notre vieillesse⁽²⁾¹³.

1 Voir Nour al-Iqtibâs Fi Wassiyat an-Nabi li-Ibn 'Abbas d'Ibn Rajab (p.54).

2 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/466).



- 6 On rapporte qu'une femme fit partie d'un bataillon afin de combattre avec les musulmans et qu'elle laissa derrière elle douze chèvres et son bâton qui lui servait à tisser. À son retour, elle ne retrouva pas une chèvre et le bâton qui lui servait à tisser. Elle dit alors: Ô Seigneur, Tu as assuré à celui qui va combattre pour Ta cause que Tu le préserveras. Or je ne retrouve aucune de mes chèvres ni mon bâton et je Te demande de me les rendre. Elle continua ensuite de demander cela à Allah et au matin, elle retrouva le double de ses chèvres et deux bâtons⁽¹⁾¹⁴.

1 Ahmad dans son Mousnad (34/260, numéro 20664). Ce hadith a été déclaré authentique par Al-Haythami dans Majma' az-Zawâ'id wa Manba' al-Fawâ'id (5/277).

7 Lorsque le serviteur veut qu'Allah le préserve et qu'il préserve sa famille et ses biens, il doit craindre Allah. Ibn al-Moukadir - qu'Allah lui fasse miséricorde - a dit: "Allah préserve par un homme vertueux sa progéniture, la progéniture de celle-ci et les maisons qui l'entourent. Ils ne cessent d'être préservés par Allah et d'être à l'abri des atteintes"⁽¹⁾¹⁵. Sa'id ibn al-Moussayyib - qu'Allah lui fasse miséricorde - dit pour sa part à son fils: "Je rallonge ma prière pour toi en espérant que tu sois la cause de ma préservation". Puis il récita les paroles d'Allah: **«et leur père était un homme vertueux»** [Sourate Al-Kahf: 82]⁽²⁾.

8 À chaque époque apparaissent des manières illicites de solliciter des créatures: parfois ce sont les forces de la nature qui sont sollicitées, parfois ce sont les parents dans leurs tombes, etc. On trouve cela dans les films, les dessins animés pour enfants et les formations en rapport avec la cosmologie. Prends donc garde à l'associationnisme, quel que soit son nom.

9 Évite du mieux que tu peux de solliciter des créatures, même pour des choses modestes et habitue-toi à satisfaire tes besoins toi-même. Certains prêtèrent allégeance au Messager d'Allah ﷺ et s'engagèrent auprès de lui à différentes choses, parmi lesquelles: "ne pas solliciter les gens pour rien". Le narrateur dit: J'ai vu certains de ces gens lorsque leur fouet tombait ne demander à personne de le leur ramasser⁽³⁾¹⁷. Solliciter les gens n'est certes pas illicite, mais cette exigence du Prophète ﷺ visait à inciter les Compagnons à adopter les bonnes vertus, à leur épargner d'endurer le rappel des services qu'on leur avait rendus ainsi qu'à leur enseigner la patience lorsqu'ils sont dans le besoin, la capacité de se passer des gens et de rester digne. Lorsqu'il obtint d'eux cet engagement, ils le respectèrent en toutes circonstances et pour toute chose, même lorsqu'ils ne risquaient pas un rappel du service rendu afin de couper court à toute ambiguïté"⁽⁴⁾.

10 Implore l'aide d'Allah pour réaliser tes intérêts religieux et terrestres, comme accomplir la prière, améliorer ton comportement, achever tes études ou trouver un emploi. En effet, il n'y a rien de plus efficace que d'implorer l'aide d'Allah, et le Prophète ﷺ t'a fait la recommandation suivante: "Préoccupe-toi de ce qui t'est bénéfique, sollicite l'aide d'Allah et ne sois pas paresseux"⁽⁵⁾. De plus, implore souvent l'aide d'Allah, car le Prophète ﷺ dit à Mo'adh ibn Jabal: "Je te fais une recommandation, ô Mo'adh, n'oublie pas de dire après

chaque prière: *Ô Allah, aide-moi à T'évoquer, à T'être reconnaissant et à T'adorer avec excellence*"⁽¹⁾.

11 Quelle est la force de notre attachement aux créatures et la force de notre attachement à Allah? Wahb ibn Mounabbih - qu'Allah lui fasse miséricorde - dit à un homme qui fréquentait les rois: Malheur à toi! Tu fréquentes celui qui te ferme sa porte, te montre qu'il est dans le besoin et te cache sa richesse et tu délaisses Celui qui t'ouvre Sa porte de jour et de nuit, te montre Sa richesse et te dit: Invoque-Moi et Je t'exaucerai?!⁽²⁾²¹.

12 Veille à apprendre ce hadith et à mettre en pratique ce qu'il contient puis enseigne-le à tes proches, à tes enfants et aux gens en adaptant ton discours à l'âge et à la réceptivité de chacun, car ce hadith contient des recommandations très importantes au point qu'un savant dit à son sujet: J'ai médité ce hadith et il m'a étonné jusqu'à manquer de me faire perdre raison. Que ce hadith soit ignoré et mal compris me désole!⁽³⁾²².

Un poète a dit:

*Ne sollicite pas l'enfant d'Adam pour un besoin et sollicite Celui dont les portes ne sont jamais fermées.
Allah est en colère lorsque tu t'abstiens de Le solliciter, alors que l'enfant d'Adam est en colère lorsque tu le sollicites.*



1 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/467).

2 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/467).

3 Moslim (1043).

4 Voir Al-Moufhim (3/86) d'Al-Qourtoubi.

5 Moslim (2664).

1 Abou Dawoud (1522) et An-Nassa'i (1303). An-Nawawi l'a déclaré authentique dans Khoulasat al-Ahkâm (1/468).

2 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/481).

3 Voir Jâmi' al-Ouloum wa al-Hikam d'Ibn Rajab (1/462).